

Délégation Territoriale du Douaisis  
Commune de RAIMBEAUCOURT - 59489  
**TABLEAU DES OBLIGATIONS DIVERSES**

01/2010

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
<b>I.1 - Conservation du patrimoine naturel</b>			
PNR	Parc Naturel Régional	Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut	Ddtm
ENS	Espaces Naturels Sensibles	Voie Verte du Sucre	Conseil Général
ZNIEFF De type 1	ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE et FLORISTIQUE	Complexe humide entre Roost-Warendin et Raimbeaucourt	Dreal
NATURA 2000	Zone Spéciale de Conservation	Bois de Flines-les-Raches et système alluvial du courant des Vanneaux	
<b>I.2 – Ressource en eau</b>			
SAGE	Territoire de SAGE et État d'avancement	Scarpe aval	Ddtm
ZDHSDAGE	Zones à dominantes Humides Du SDAGE 2009	Présence de zones à dominante humide	Agence de l'Eau
ZHESAGE	Zones Humides à enjeu des SAGE	Scarpe aval	PNR Scarpe Escaut
<b>I.3 - Conservation du patrimoine culturel</b>			
ARCHEO	RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES	Présence de zones archéologiques préventives	Drac
LOI BARNIER	Loi Barnier Article 52 , L111-1-4	D 917 : Route à grande circulation Protection : 75m	Conseil Général
P.D.I.P.R.	Plan Départemental des Itinéraires De promenade et de Randonnée	Délibération du conseil général du 15/06/1992 complétée le 15/11/1993 Sous réserves D'actualisation Par le Conseil Général	Conseil Général
<b>II.1 – Risques Naturels Inondations</b>			
I.6 ter	Mouvement de terrain	Catastrophes naturelles - Mouvement de Terrain du 25/12/99 au 29/12/99  Arrêté ministériel du 29/12/1999	Ddtm
Inond.	ZONES INONDEES Protection contre les risques d'inondations	Catastrophes naturelles: Inondations et coulées de boues Du 07/07/89 au 09/07/89 Arrêté Ministériel du 24/07/1990	

Délégation Territoriale du Douaisis  
Commune de RAIMBEAUCOURT - 59489  
**TABLEAU DES OBLIGATIONS DIVERSES**

01/2010

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
		Inondations et coulées de boues Du 25/08/90 Arrêté ministériel du 04/12/1990	
		Inondations et coulées de boues du 17/12/1993 au 02/01/1994 Arrêté ministériel du 02/02/1994	
		Inondations et coulées de boues Du 25/12/99 au 29/12/99 Arrêté ministériel du 29/12/1999	
		Inondations et coulées de boues Du 25/12/99 au 29/12/99 Arrêté ministériel du 29/12/1999	
		Inondations et coulées de boues Du 04/07/05 Arrêté ministériel du 16/12/2005	
<b>III – Nuisances</b>			
V.B.	<b>ISOLEMENT ACOUSTIQUE</b> Protection contre les bruits des transports terrestres	*Voir Annexe ci - jointe	Ddtm
<b>IV – Taxes</b>			
D.P.U.	<b>DROIT DE PREEMPTION URBAIN</b>	Un droit de préemption a été créé par D.C.M.du 21/12/1987 sur les zones U et NA du POS modifié	Commune
<b>V b - Divers : Participations financières</b>			
V.B.	<b>TAXE D'AMENAGEMENT</b>		Ddtm
	- Part Communale	2,50 % D.C.M. du 17/11/2011	
	- Part Départementale	1,45 % D.C.G. du 28/11/2011	